

TAYBOSC

Rapport de Présentation

- SOMMAIRE -

1ère Partie : DIAGNOSTIC COMMUNAL

- I - ASPECTS SOCIO-ECONOMIQUES**
 - DEMOGRAPHIE
 - LOGEMENTS
 - ACTIVITES - EMPLOIS

- II - ANALYSE DES ESPACES ET MILIEUX NATURELS**
 - MORPHOLOGIE DU SITE
 - OCCUPATION DU SOL

- III - ANALYSE URBAINE ET TECHNIQUE**
 - LES SYSTEMES PAYSAGERS
 - LES SYSTEMES HYDRAULIQUES / LES BOIS
 - LES SYSTEMES DE VOIRIE ET POINTS DE VUE
 - LE SYSTEME URBAIN
 - LES EQUIPEMENTS URBAINS, LES RESEAUX
 - PATRIMOINE
 - SERVITUDES

2ème Partie : PROJET DE CARTE COMMUNALE

- I - CONTRAINTES**

- II - ZONAGES**

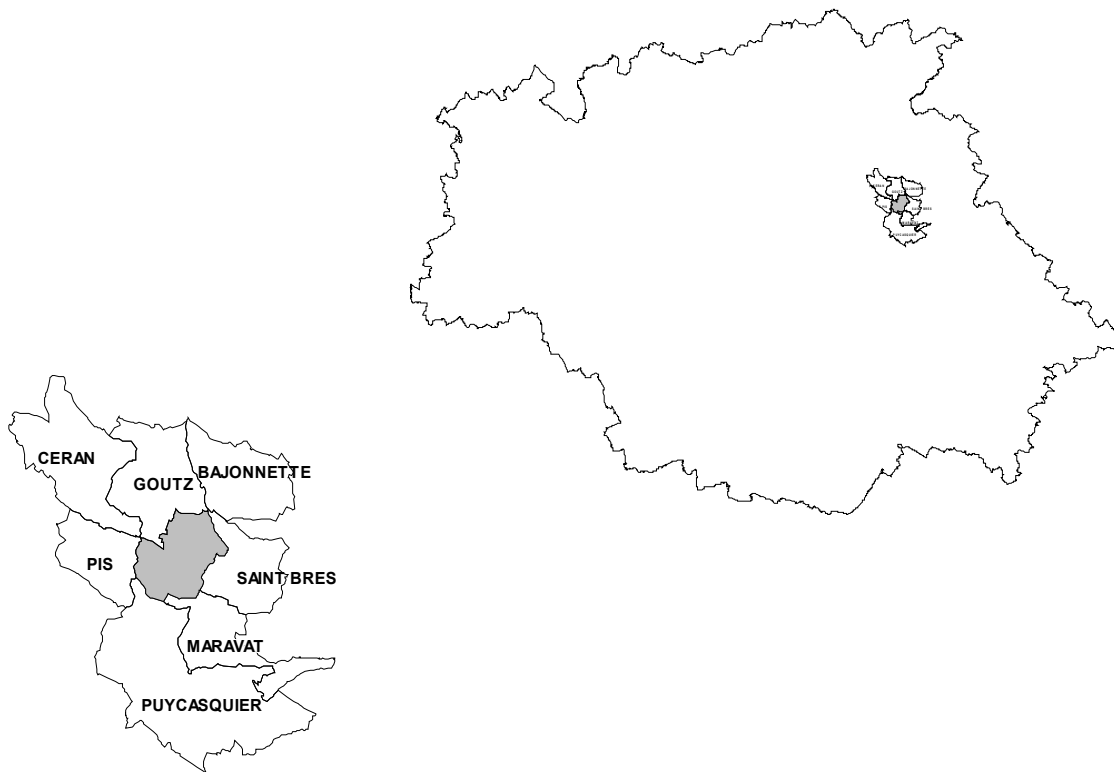
- III - TABLEAU DES SUPERFICIES ET POSSIBILITES D'ACCUEIL**

3ème Partie : LES EFFETS SUR L'ENVIRONNEMENT

- I - INCIDENCES SUR L'ENVIRONNEMENT**

- II - PRESERVATION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT**

PLAN DE SITUATION



1ère PARTIE : DIAGNOSTIC COMMUNAL

I - ASPECTS SOCIO-ECONOMIQUES

La commune de Taybosc, d'une superficie de 587 hectares, se situe dans le secteur nord-est du département du Gers entre Fleurance et Mauvezin.

Située dans le canton de Fleurance, elle est implantée à une vingtaine de kilomètres au nord du chef lieu du département AUCH.

Elle est desservie par la route départementale n° 105 qui passe à l'ouest de la limite communale et par la route départementale n°115 à l'est du territoire. Ces deux voies relient la commune vers le chef lieu du canton Fleurance.

Située dans un secteur géographique qui commence à enregistrer ces toutes dernières années de nouvelles demandes en terrains à bâtir, Taybosc veut anticiper son développement et maîtriser ses investissements.

Intégrée dans la communauté des communes "Lomagne Gerçoise", elle est limitrophe des communes de Pis, Céran, Goutz, Bajonnette, Saint Bres, Maravat et Puycasquier.

Les élus ont souhaité mener une réflexion globale sur le développement urbain de leur commune, avoir un document définissant des périmètres constructibles tenant compte d'un développement harmonieux du village tout en respectant la qualité et l'identité des paysages. Ils ont voulu anticiper la demande qui se fait de plus en plus forte sur le secteur, aussi, ils ont opté pour l'élaboration d'une carte communale.

Principaux objectifs poursuivis dans ce document :

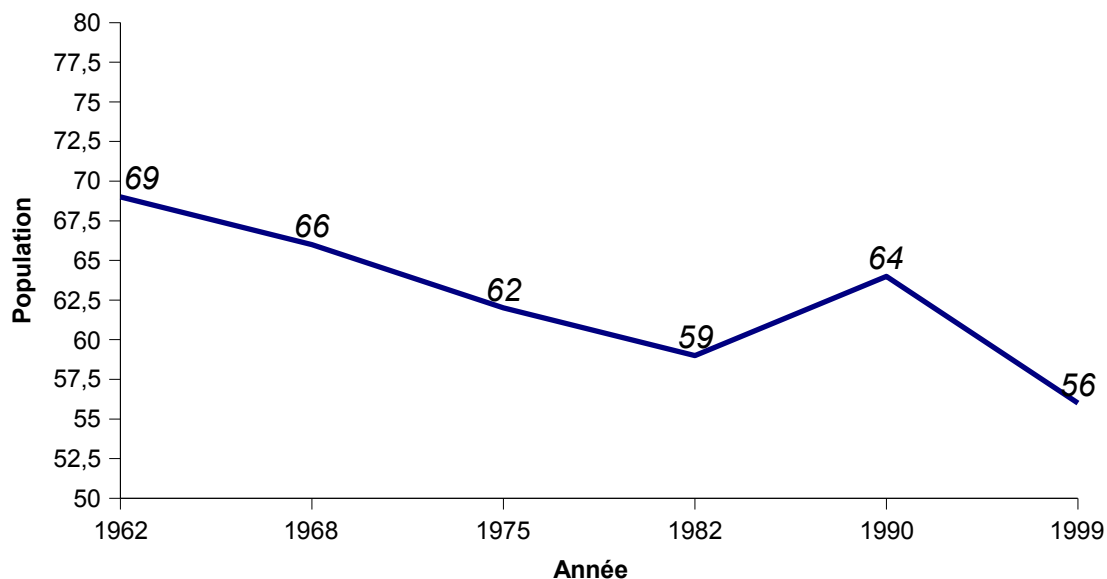
- ouvrir des terrains autour de l'existant
- maintenir le caractère rural de la commune en favorisant la vie au bourg
- préserver les activités agricoles
- programmer les investissements en matière de réseaux
- éviter le mitage
- préserver les secteurs naturels inondables
- respecter la qualité des paysages

- DEMOGRAPHIE

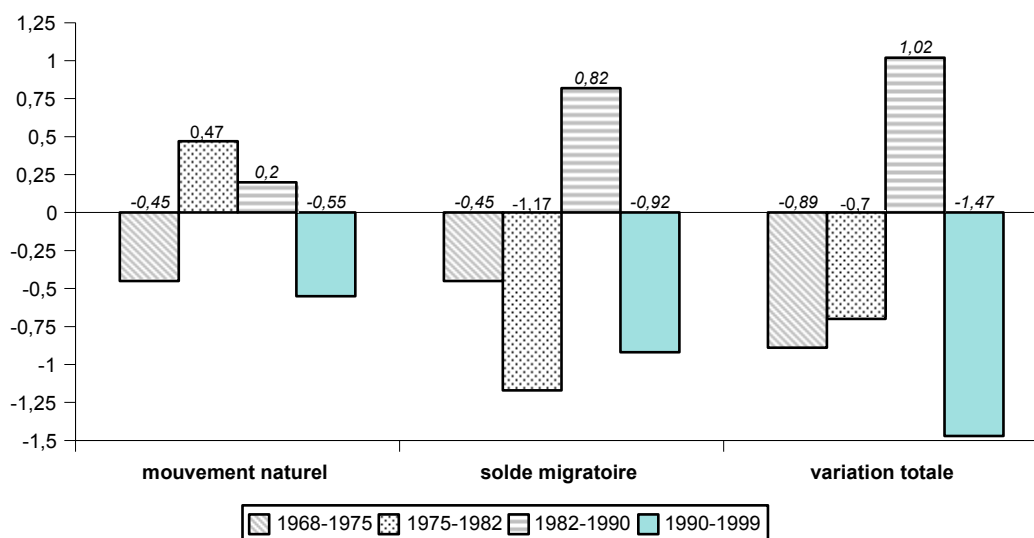
La commune de Taybosc a accusé une perte importante de sa population entre 1936 et 1962 où la population a été divisée en deux. La population a toujours tendance à diminuer malgré une légère remontée entre 1982 et 1990.

Le solde migratoire a été une seule fois positif sur les quatre derniers recensements. Le solde naturel tend à s'équilibrer sur cette même période.

Évolution de la population



Taux de variation annuels de la population

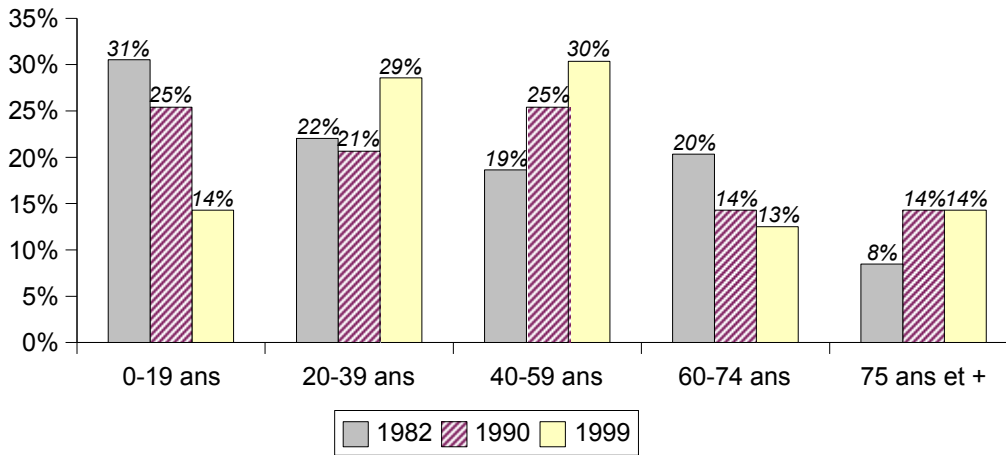


- Composition de la population :

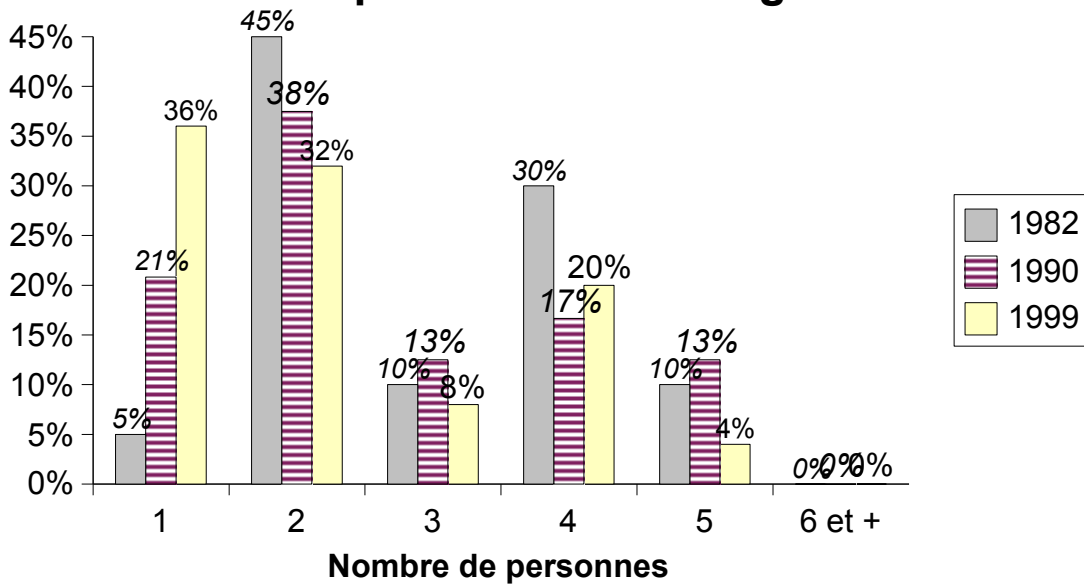
On observe sur les trois derniers recensements une baisse importante du nombre des plus jeunes qui représentaient 31% de la population en 1982 pour ne représenter que 14% en 1999.

La composition des ménages fait apparaître une baisse régulière de la taille des familles. Les couples et les personnes seules représentent près de 68% des ménages.

Évolution des âges



Composition des ménages



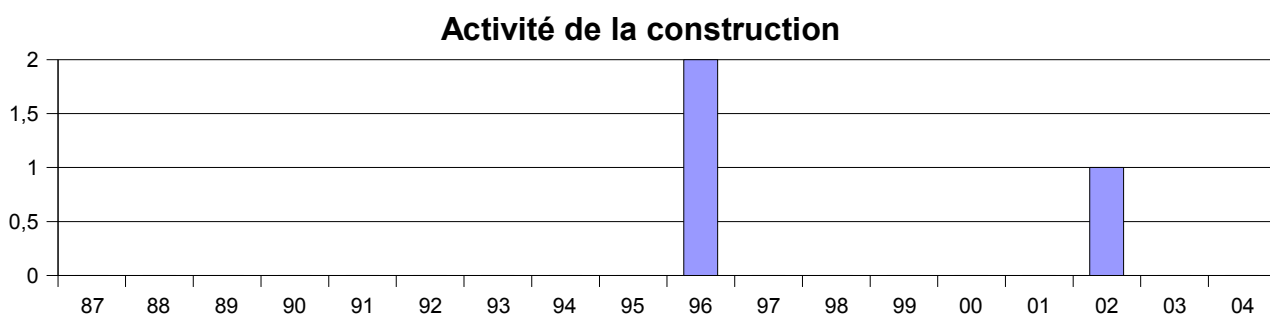
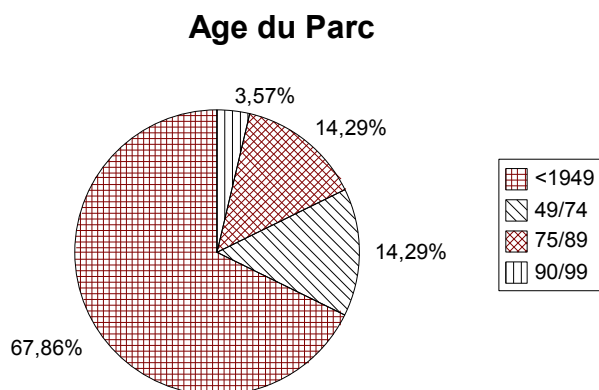
- LOGEMENTS

- Dynamique de la construction :

La construction neuve est pratiquement nulle depuis de nombreuses années. Seuls deux logements ont été créés en 1996 et un enregistré en 2002. Depuis peu, la commune est sollicitée pour des demandes en terrains à bâtir, une nouvelle dynamique semble voir le jour.

Malgré la faiblesse de la construction, on ne trouve qu'un seul logement vacant sur la commune.

On recense également 2 résidences secondaires.



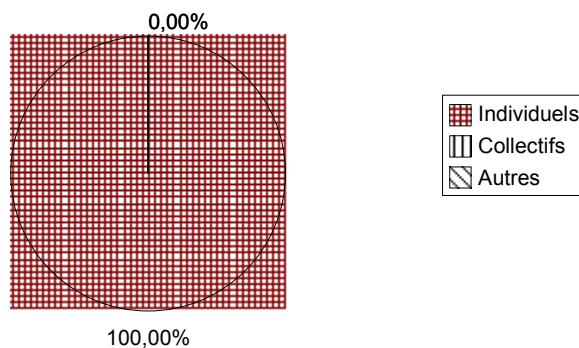
- Structure et état du parc

Le parc de logement est très ancien sur la commune de Taybosc. La construction des trente dernières années représente un peu moins de 20% de l'ensemble des logements.

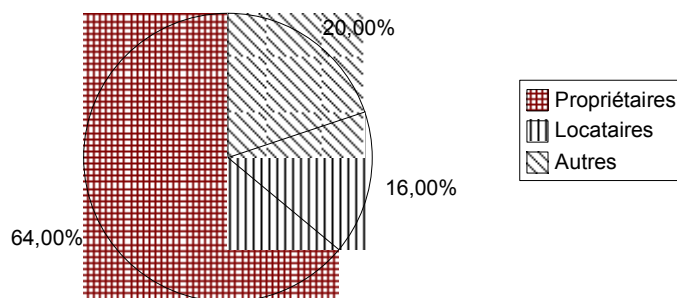
La maison individuelle est le seul type de logements.

Les résidences sont occupées majoritairement par leur propriétaire. La commune dispose de 16% des résidences réservées à la location. On remarque également 20% des résidences principales occupées à titre gratuit.

Résidences Principales - Type de Logements



Résidences Principales - Statut d'Occupation



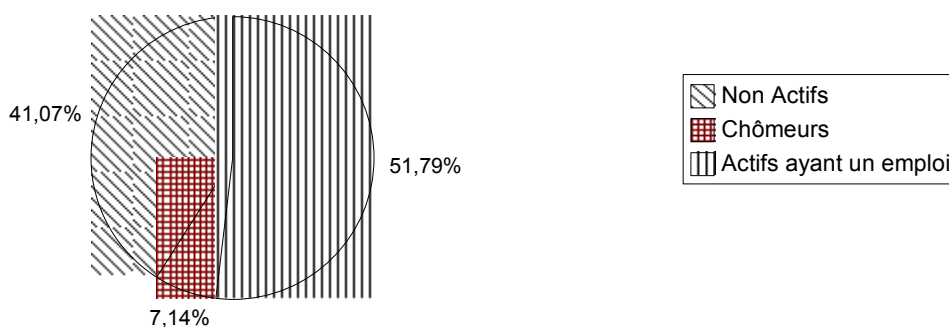
- ACTIVITES - EMPLOIS

La population active augmente régulièrement depuis 1982, ceci malgré la baisse de la population.

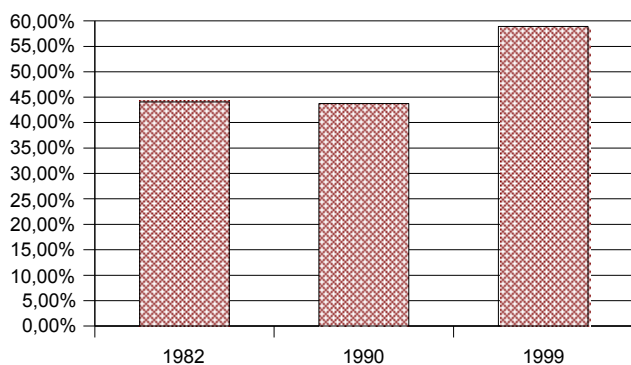
Cette population bénéficie de 14 emplois sur la commune dont 13 sont occupés par les habitants de Taybosc, ces emplois se retrouvent essentiellement dans le domaine agricole.

Les autres actifs travaillent principalement sur la zone d'emploi.

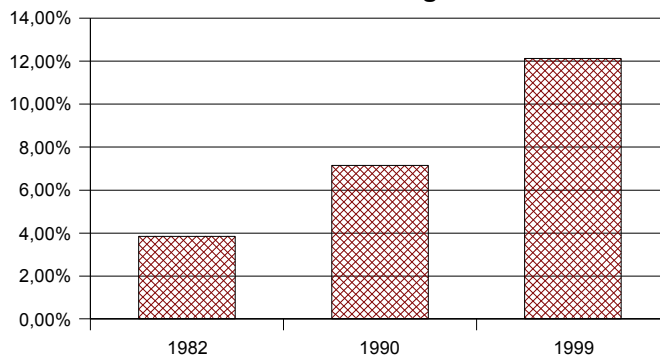
Activité 1999



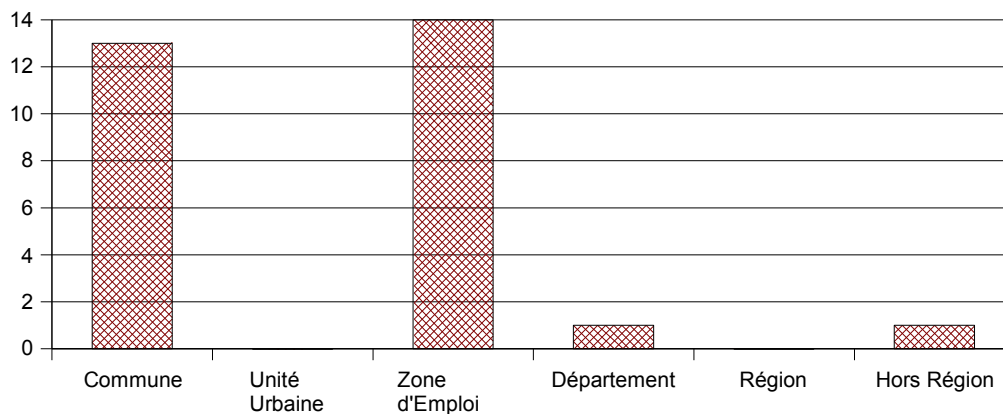
Taux d'Activité



Taux de Chômage



Relation Domicile Travail lieu d'emploi des actifs de la commune



II – ANALYSE DES ESPACES ET MILIEUX NATURELS

- MORPHOLOGIE DU SITE

Taybosc est issue du regroupement de deux anciennes communes: Taybosc et Aygues Mortes. Ces deux entités forment actuellement les deux seuls hameaux du territoire communal.

Elle est desservie par deux routes départementales qui s'orientent toutes les deux vers Fleurance:

- la RD 105 de Fleurance à Gimont
- la RD 115 de Fleurance à Mauvezin

Le village de Taybosc est implanté sur les coteaux au point le plus haut à l'ouest du territoire communal au carrefour de voies communales. Le hameau d'Aygues Mortes est étalé le long de la RD 115 au bas des coteaux coté est.

La commune est située dans l'entité paysagère de la Lomagne Gerçoise. Ce pays se distingue par son appartenance au pays calcaire. La Lomagne, blanche et pierreuse est parcourue par de larges vallées orientée Sud-Nord. C'est dans ces terres argilo-calcaires que la Lomagne Gerçoise tire toute sa richesse. Elles en font un terroir fertile et généreux où prospèrent les cultures des céréales, mais aussi une forte tradition de cultures spécialisées (ail, melon,...). C'est surtout dans l'architecture que la pierre blanche livre tout son éclat, la lomagne disposant d'un impressionnant patrimoine urbain et architectural.

Le territoire communal est composé de coteaux essentiellement réservés à l'agriculture. L'agriculture moderne a permis de créer de grandes parcelles où la végétation est peu présente. Seuls quelques bois ont été conservés au sud du territoire à en Nodin et en Broumat et coté nord à l'arrière du hameau d'Aygues Mortes. Le versant ouest du territoire est orienté vers la vallée de l'Auroue qui assure la limite communale.

Les altitudes varient de 163 au nord-ouest dans la vallée de l'Auroue à 223 m au centre du territoire où est implanté le village.

- OCCUPATION DU SOL

a) Habitat

Le village de Taybosc est situé à l'ouest du territoire sur les coteaux qui dominent la vallée de la grande Auroue. C'est un bourg bien regroupé au carrefour de voies communales. Cet espace a été maintenu libre de toute construction et forme ainsi un espace public très aéré.

Un hameau est implanté à l'est en bordure de la route départementale n°115, le hameau d'Aygues Mortes. C'est une ancienne commune avec une église et un habitat restreint qui s'étale en linéaire le long de cet axe.

b) Les grandes végétations

Le développement de l'agriculture a vraiment marqué ce territoire. La création de grands espaces cultivés a réduit la présence forestière, seul quelques vestiges ont subsisté. La végétation s'accroche sur les espaces délaissés par l'agriculture. Les ensembles boisés restants se retrouvent coté sud et au nord au delà du hameau d'Aygues Mortes.

c) Les ripisylves

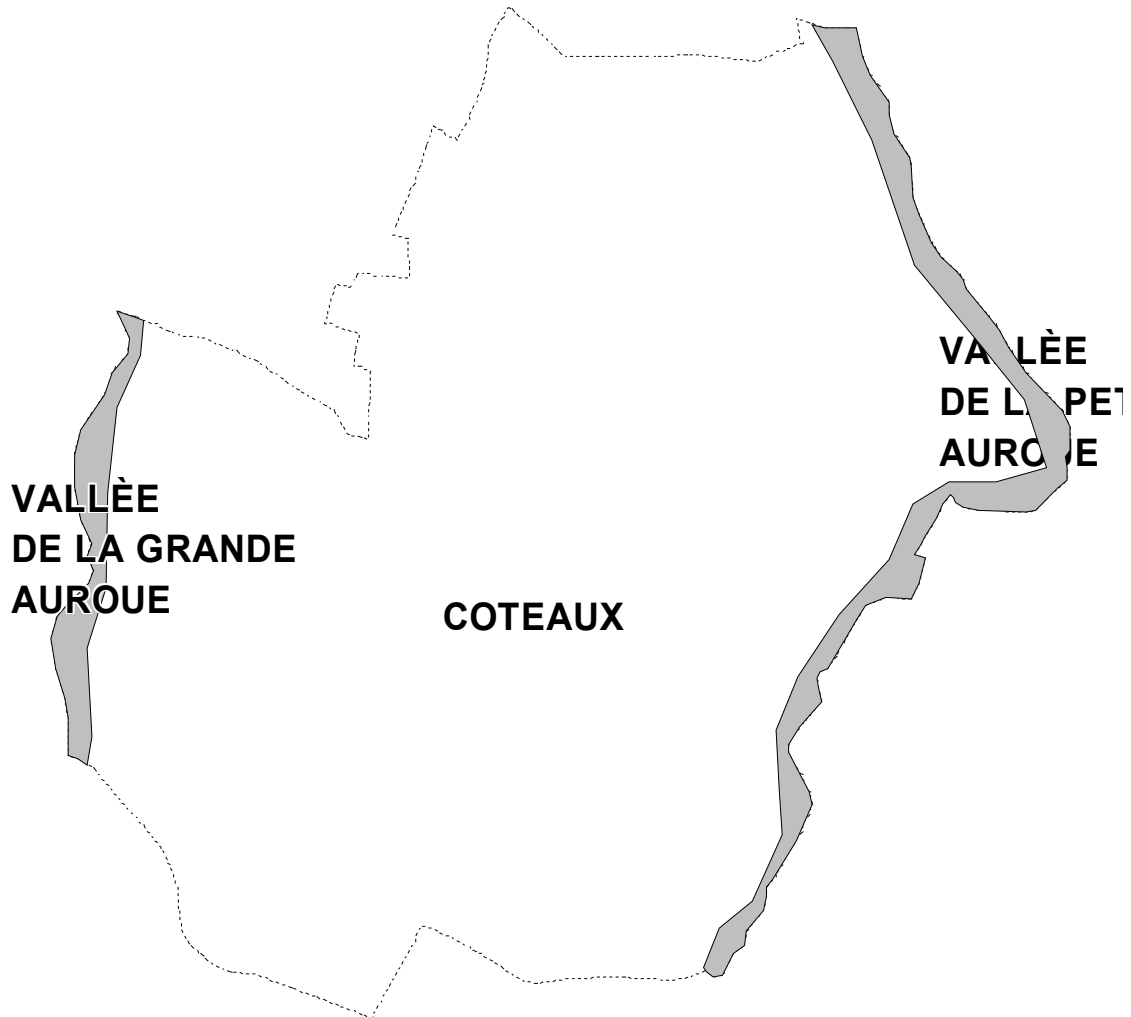
On les trouve principalement en accompagnement des ruisseaux et en particulier le long des rives de la grande et de la petite Auroue.

d) Les cultures

La Lomagne est devenue la terre gerçoise du blé et du tournesol, elle a perdu sa vocation polycole, la mosaïque parcellaire a été gommée au profit d'une agriculture intensive, riche et dynamique. Vignes et élevages restent présents mais marginaux.

III - ANALYSE URBAINE ET TECHNIQUE

- LES SYSTEMES PAYSAGERS

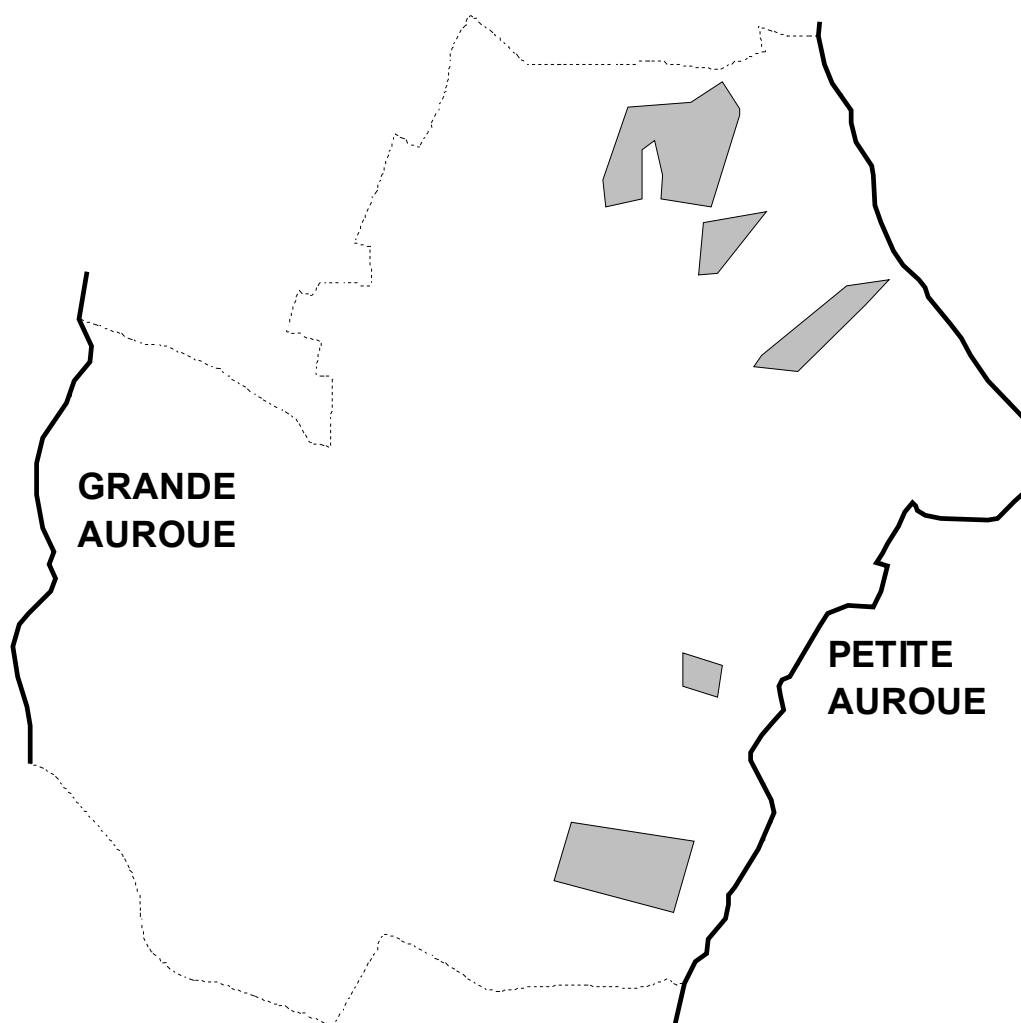


- Les vallées de l'Auroue:

Ce sont des ruisseaux d'orientation sud-nord qui forme de petites vallées parallèles à la vallée du Gers. Elles ont conservé un profil bocager et un paysage traditionnel. C'est un lieu qui présente des espaces préservés ou sauvages qui s'oppose aux ambiances dégagées des grands champs environnants. Elles assurent les limites communales coté est et ouest du territoire. Coté ouest, la grande Auroue présente une zone submersible.

- Les coteaux:

La campagne est largement cultivée. Elle offre un paysage de grandes étendues, dénudées et quelque peu désertiques. La pièce et le champs se sont transformés en une parcelle de grande taille. Les champs les plus pentus se situent aux abords du village vers la grande Auroue coté ouest. Les coteaux coté est sont nettement moins pentus, quelques parcelles ont été maintenues en bois. L'intensité de l'activité agricole a permis la création de lacs collinaires réservés à l'irrigation.

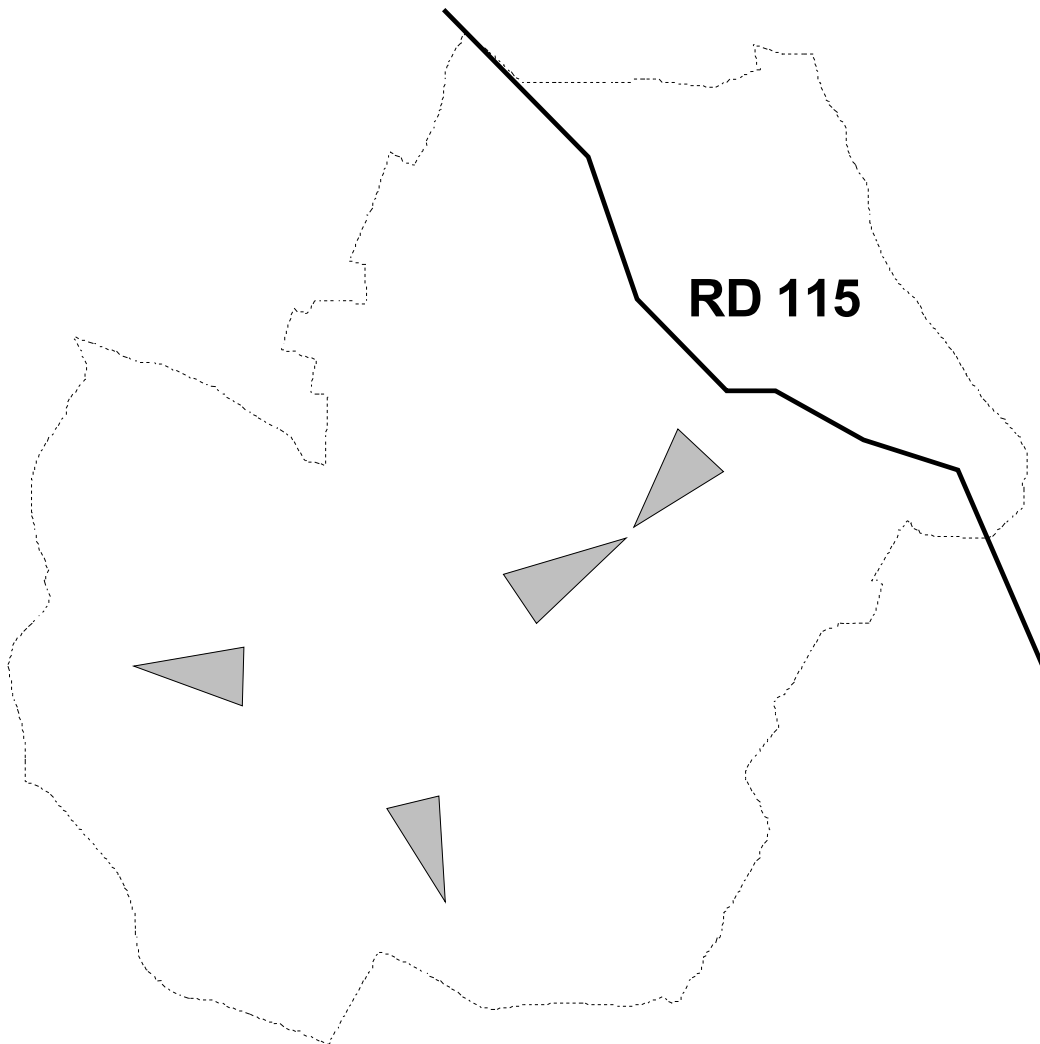


Le système hydraulique de la commune s'établit à partir de ruisseaux. L'orientation hydraulique du territoire s'effectue pour la partie ouest directement vers la grande Auroue et pour la partie est vers la petite Auroue.

Les bois et haies ont disparu du territoire pour laisser la place à l'agriculture. Quelques vestiges ont toutefois été préservés à en Nodin et en Bourrat au sud et à Aygues mortes où la présence végétale accompagne le hameau.

Les seuls espaces encore sauvages restent limités aux abords de l'Auroue où la présence végétale contraste avec les grandes parcelles agricoles.

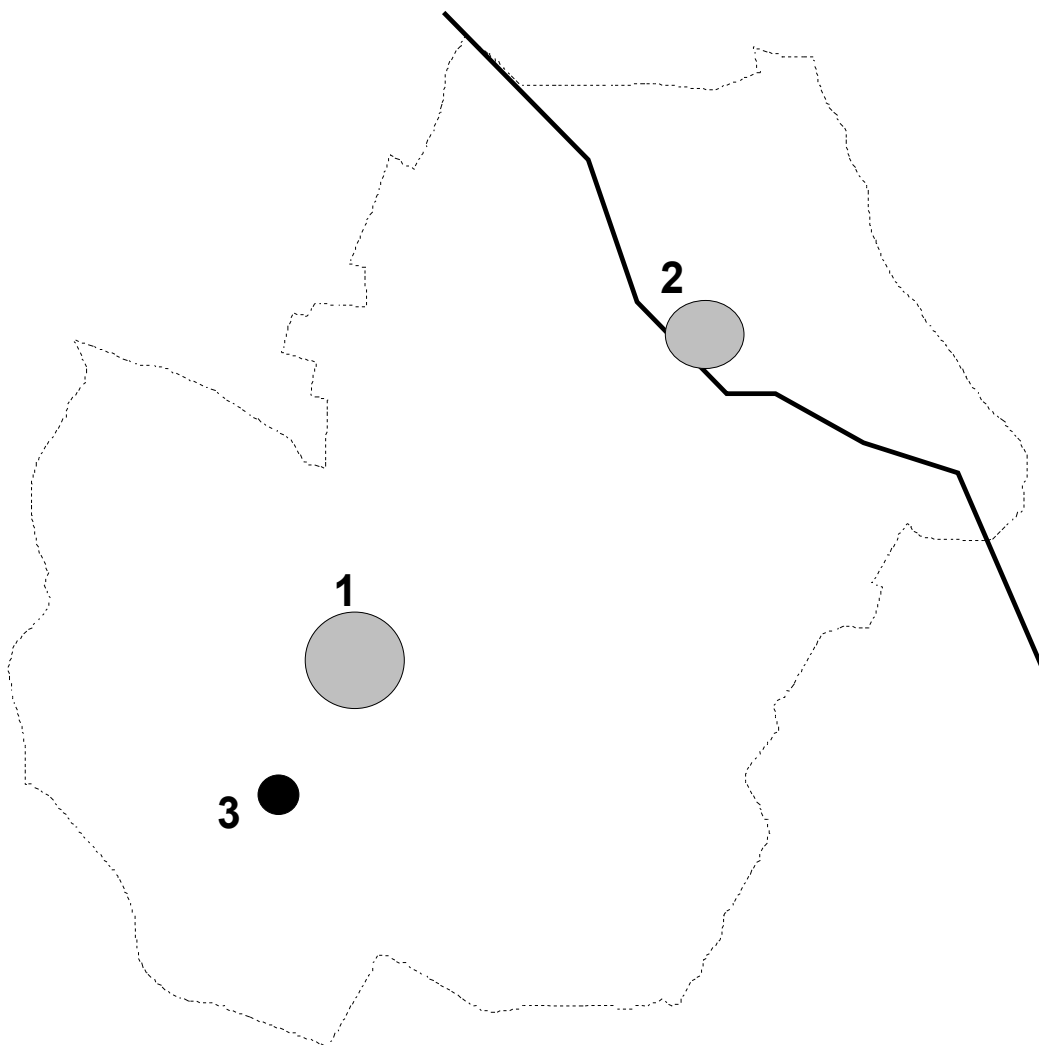
- LES SYSTEMES DE VOIRIE ET POINTS DE VUE



La commune est traversée par la route départementale n°115 qui relie coté est Fleurance. Une autre RD passe à l'ouest en dehors du territoire. Un réseau de voies communales relie ces deux axes. L'ensemble des voies communales se recourent en un point au coeur du village et forment une "patte d'oie".

Les points de vue les plus remarquables s'effectuent à partir de la voie communale transversale qui vient de Pis et rejoint Bajonnette. Les routes de crête offrent également des vues sur le village.

- LE SYSTEME URBAIN



1 – Le village ancien :

Le bourg ancien est situé sur un point haut autour des quatre voies communales qui se rencontrent au centre du village. La construction est implantée en bordure de ces voies. Une place centrale marque le coeur du bourg. Les constructions récentes sont installées en continuité du village le long des voies communales. L'urbanisation n'est toutefois pas trop étalée.

2 – A Aygues Mortes:

Hameau implanté en bordure de la route départementale n°115. Il s'agit de quelques habitations installées autour de l'église. La présence d'activités agricoles à proximité donnent une impression d'étalement de la construction le long de cet axe.

3- Las Campasses:

C'est un camping aménagé pour 25 emplacements situé au sud du village. On y accède en entrée ouest du village par une voie privée.

- LES EQUIPEMENTS URBAINS, LES RESEAUX

Réseau électrique:

- le village: secteur globalement desservi, PVR à envisager pour une extension au delà des dernières constructions.
- à Guilhem-Arnaud: globalement desservi, extension à prévoir coté ouest
- Aygues Mortes: globalement desservi, extension à prévoir coté nord-ouest

Alimentation par le réseau d'eau potable:

La commune de Taybosc n'est adhérente d'aucun syndicat. Elle est propriétaire de son réseau et cliente du syndicat SIAEP de Mauvezin. La municipalité a demandé son adhésion a ce syndicat. La commune rencontre des difficultés d'alimentation lorsque surgit des problèmes de remplissage à la bête de Maravat. Le syndicat envisage à terme de remédier à ces difficultés.

- le village: desservi sauf coté nord
- à Guilhem-Arnaud: globalement desservi
- Aygues Mortes: globalement desservi

Réseau d'assainissement:

La commune ne possède pas de réseau eaux usées, seul l'assainissement autonome est en vigueur, la carte d'aptitude des sols couvre une partie des futures zones constructibles et définit les différentes filières à utiliser. Une attention particulière devra être prise pour la mise en place des rejets vers le milieu naturel.

Voirie:

Le village devra se développer en privilégiant les sorties regroupées sur la voirie communale. A Aygues Mortes, les accès devront être regroupés pour la partie ouest de la zone.

- PATRIMOINE

La Lomagne Gerçoise dispose d'un patrimoine architectural important, reconnu et attractif. On trouve au coeur des villages tout un patrimoine riche et diversifié, châteaux, églises, pigeonniers, fermes,... On le retrouve sur la commune de Taybosc avec ces églises, la gentilhommière d'Aygues Mortes et son pigeonnier sur cinq piliers.

- SERVITUDES

PM 1 Plan de prévention des risques naturels prévisibles

Plan de prévention des risques concernant le retrait gonflement des argiles, ce plan définit des contraintes pour la construction.

PT 2 Télécommunication centres émission réception obstacles

Faisceau hertzien de Bellegarde Sainte Marie (31.22.15) à La Sauvetat (32.22.01).

T7 Relations aériennes – zone hors dégagement – installations particulières

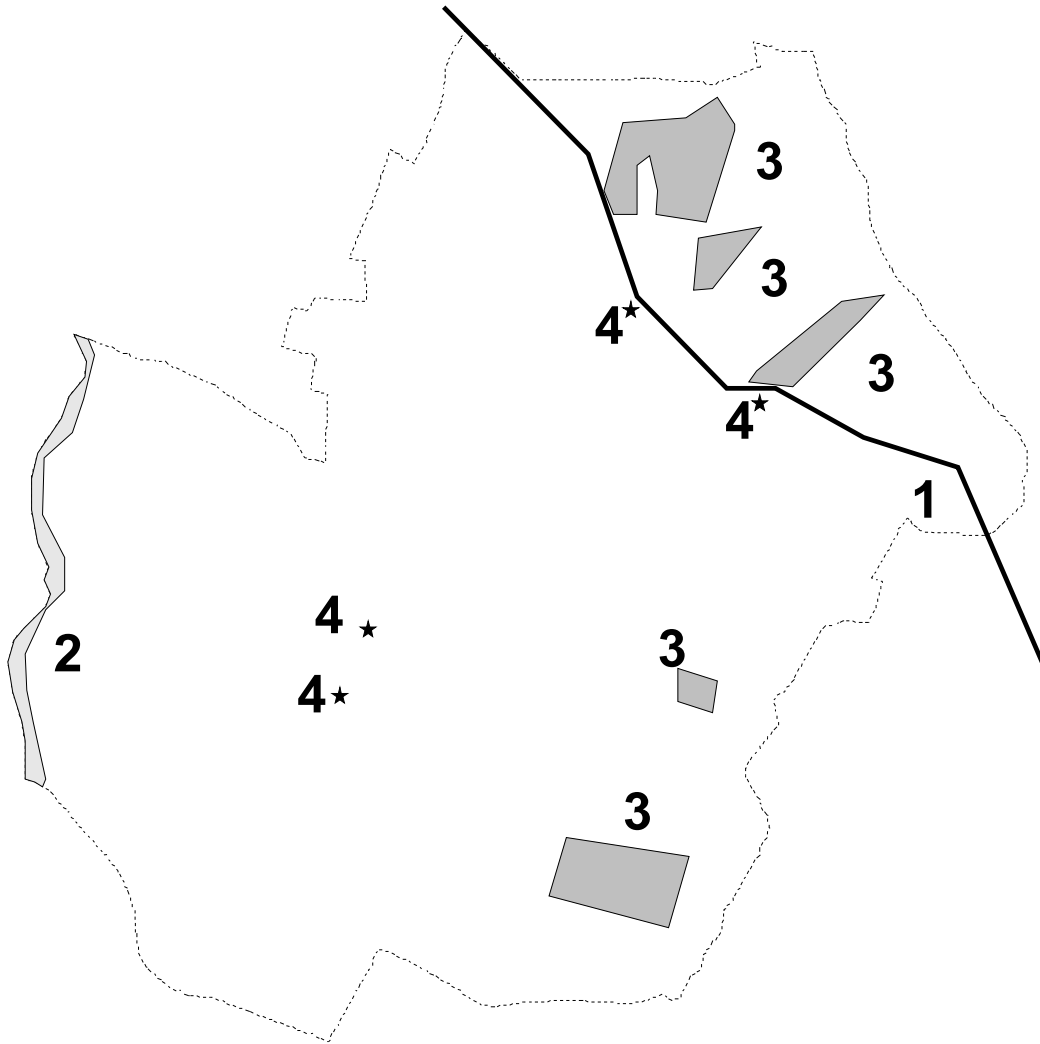
- Contraintes

Risques naturels:

Risques inondations: la Grande Auroue

2ème Partie : LE PROJET DE CARTE COMMUNALE

I - CONTRAINTES



1 – Route départementale n°115

2 – Zone inondable de la Grande Auroue

3 – Boisements

4 – Activités agricoles

II - ZONAGES

ZONAGE	ATOUTS – CONTRAINTES – VOCATIONS
ZC 2 Au Village	<p>Cette zone reprend le bourg ancien ainsi que les terrains proches du centre. Le développement du village sera maintenu aux abords immédiats des constructions existantes.</p> <ul style="list-style-type: none">– Coté ouest, l'urbanisation s'arrêtera à la dernière construction, le réseau électrique devra être étendu.– Au sud-est, la zone s'étendra jusqu'au carrefour des 2 voies communales, une extension du réseau électrique sera nécessaire.– Vers le nord, la zone pourra être densifiée avec extension des réseaux. <p>La présence d'une activité agricole limitera l'extension coté sud.</p>
ZC 2 A Guilhem-Arnaud	<p>C'est une zone qui pourrait s'établir à partir des constructions existantes en bordure de la voie communale de Bajonnette. Un espace naturel sera maintenu entre la zone et les premières constructions du village pour tenir compte de la présence du fossé en point bas. Les réseaux sont en place sur la voie communale, une légère extension du réseau électrique vers l'ouest peut être nécessaire.</p>
ZC 2 A Aygues Mortes	<p>Hameau installé en bordure de la route départementale n°115. La zone consiste à intégrer les terrains situés de l'autre coté de la voie de façon à conforter ce lieu dit. L'urbanisation restera limitée en linéaire pour préserver les activités agricoles situées aux extrémités de la zone. Afin de maintenir les conditions de sécurité, les accès devront être regroupés. Les réseaux sont en place sur la RD, légère extension du réseau électrique vers le nord-ouest. Les terrains face à l'église et le pigeonnier seront maintenus en zone naturelle.</p>
ZN p A Aygues Mortes	<p>C'est un espace naturel qu'il convient de préserver de toute construction afin de maintenir la vue sur l'église et le pigeonnier d'Aygues Mortes. La commune définira un droit de préemption urbain qui permettra l'aménagement d'un espace vert.</p>
ZN L A Las Campasses	<p>C'est une zone réservée aux loisirs qui intègre le camping et les habitations légères de loisirs, elle est située au sud du village. Ce secteur est desservi directement par les réseaux, une canalisation d'eau hors réseau communal alimente la zone.</p>
ZN i L'Auroue	<p>C'est une zone naturelle qu'il convient de protéger en raison des risques d'inondation auxquels elle est soumise. Elle reprend le secteur submersible de la grande Auroue.</p>
ZN Le reste du territoire	<p>C'est le reste du territoire. Zone naturelle essentiellement agricole, l'urbanisation n'y a pas sa place. Seules quelques constructions peuvent y être admises sous conditions.</p>

III - TABLEAU DES SUPERFICIES ET POSSIBILITES D'ACCUEIL

Zones	Lieux dits	Superficie en ha	Possibilités d'accueil – Nombre d'habitations
ZC 2	Au Village	11,25	11
ZC 2	A Guilhem-Arnaud	3,17	5
ZC 2	A Aygues Mortes	5,79	8
Znp	A Aygues Mortes	0,94	/
ZN L	A Las Campasses	3,26	/
ZN i	La grande Auroue	6,50	/
ZN	le reste du territoire	555,09	/

ZC 2	TOTAL	20,21	24
ZN	TOTAL	564,85	/

3ème Partie : LES EFFETS SUR L'ENVIRONNEMENT

I - INCIDENCES SUR L'ENVIRONNEMENT :

Le développement urbain doit permettre une urbanisation optimale des investissements en matière de réseaux.

L'extension du bourg s'est orientée essentiellement sur les terrains proches du centre afin de limiter l'extension des réseaux et de ne pas engendrer l'étalement urbain.

Le conseil municipal a voulu densifier le village et consolider le hameau d'Aygues Mortes de façon modérée afin d'avoir un développement mesuré qui facilite l'insertion des nouvelles populations.

L'urbanisation a été retenue aux abords du village de manière à profiter des réseaux en place, éviter le mitage et maintenir les espaces naturels.

Voirie :

Le développement linéaire a été évité afin de limiter les accès. Le document préconise le regroupement des accès notamment en bordure de la RD n°115.

Assainissement :

L'assainissement de la commune est assuré par des systèmes autonomes. La carte d'aptitude des sols définit les filières à adoptées.

II - PRESERVATION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT

Patrimoine :

Le développement urbain a été défini de manière à densifier l'existant. Un effort de réhabilitation des constructions existantes a déjà été entrepris.

Le reste du territoire a été maintenu en secteur naturel agricole afin d'éviter le mitage et de préserver le milieu naturel.

La carte communale préconise la présence d'espaces verts autour des nouvelles constructions.

Le site de l'église et du pigeonnier d'Aygues mortes ont été classés en zone protégée afin de maintenir les points de vue.

Environnement et Paysages :

Maintien de la construction autour de l'existant.

Les activités agricoles situées dans les parties urbanisées ont été maintenues en espace naturel.

Limitation de l'urbanisation le long des routes importantes.

Les constructions devront respecter la qualité du patrimoine existant.

Maintien en zone naturelle des espaces sensibles.

Une zone de protection a été définie autour des secteurs submersibles de la grande Auroue. Elle préserve d'une urbanisation en secteur inondable et maintient une coulée verte sur la commune.

Les massifs boisés ont été maintenus en secteur naturel.

Les espaces naturels agricoles ont été préservés.